

TOUR JEAN SANS PEUR
EXPOSITION

CRIMES ET RAPINES



Petites et grandes
affaires
de l'Est parisien

(1880-1914)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'atelier, le lavoir, l'hôpital, le domicile et la rue fournissent les cadres du forfait ordinaire, relayé par les premiers médias de masse. Des voleurs de pommes aux affaires d'État, une sélection choisie de « *délits des champs* », d'échanges musclés et de procès retentissants.

Exposition en partenariat avec
le Pavillon de l'Ermitage, Paris 20^e

Visuel : Arrestation de Jules Bonnot à Choisy-le-Roi
Le Journal de la France, III^e République, 1970 -
Collection particulière.

COMMISSAIRE D'EXPOSITION

Anne Delaplace
[Deambulatio-Patrimoines en partage](#)

en partenariat avec
Le Pavillon de l'Ermitage, Paris 20°
<http://ermitagepavillon.wordpress.com>

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES DE L'EXPOSITION

8 mai – 29 décembre
13h30 - 18h00
du mercredi au dimanche

TARIFS

3,50 €
(exposition temporaire uniquement)

6 €, TR 3,50€
(tour Jean sans Peur + exposition)

AUTOUR DE L'EXPOSITION

*Morts suspectes et crimes insolites,
balade dans le 2^e arrondissement*

Les 29 juin et 19 octobre
à 10h30

Réservation indispensable
contact@tourjeansanspeur.com

tel : 0140262028
tarifs : 14€, TR 12€
durée : 2h

CONTACT PRESSE

Agnès Lavoye
Responsable des publics
et de la communication

TOUR JEAN SANS PEUR

20, rue Étienne Marcel
75002 Paris
tél. : 01 40 26 20 28

courriel : contact@tourjeansanspeur.com

site : www.tourjeansanspeur.com

Twitter : [@TourJSP](https://twitter.com/TourJSP)

ACCÈS

Métro : ligne 4, station Étienne Marcel

Bus : ligne 29, arrêt Turbigo/
Étienne Marcel

RER : lignes A, B, D, station Les Halles

Parking : Les Halles-Nord
et Saint-Eustache

Faits de bandes et bandes défaites

En marge des conflits ordinaires, des bandes plus ou moins hiérarchisées vivent de rapines, des vols commis avec violence. Leur spectaculaire préméditation nourrit les rapports fiévreux des premiers médias de masse.

Ce sont les récits des méfaits des « Apaches » ou les rebondissements du feuilleton de la « bande à Bonnot », dont les plus dangereux auxiliaires usent de luxueuses voitures volées pour commettre leurs forfaits avant de se tapir dans les recoins de Belleville.

Pour qui sonne le glas

Afin de punir les coupables et prévenir la récidive, la justice distribue les amendes, inflige les peines de prison, prononce l'exécution ou le bagne. Les tribunaux publient le compte-rendu des châtiments infligés à chaque contrevenant, qu'il soit larron occasionnel ou criminel endurci, ainsi « cloué au pilori » de l'opprobre public.

Soustractions et contrefaçons

L'inventaire des faits divers de l'Est parisien livre un tableau haut en couleurs des abus, larcins et « voleries » commis au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du siècle suivant.

Au marché, à l'église et au cimetière, les mouvements de foule sont propices au vol à l'étalage ou à la tire. Dans les parcelles cultivées, l'abondance des fruits et légumes maraîchers inspire les vols à l'escalade ou « délits des champs ».

Les caves à vin du maître suscitent la convoitise de l'apprenti hébergé à domicile. L'artisan dérobe ses outils à l'aide inattentif, la couturière rafle des matériaux utiles à son négoce.

Dans les arrière-cours, les agents de l'État traquent les marchandises illicites et les allumettes de contrebande, souvent de meilleure qualité que les produits autorisés.

Rumeurs et calomnies

Si le vol reste sévèrement réprimé, la médisance et la calomnie ne sont pas les moindres des méfaits.

Les insultes échangées au lavoir entre employés et clients mécontents se soldent par des procès en diffamation. À l'hospice, les querelles entre pensionnaires dégénèrent en pugilats.

Dans la rue, les comportements indécents et les rixes des cabarets mobilisent à toute heure les gardes champêtres et les sergents de ville, futurs gardiens de la paix.